

**Titre du projet :** Approvisionnement en services de gestion, Projet des services d'appui sur le terrain en Cisjordanie et dans la bande de Gaza (2017-D000020-1)

**A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP):**

Cet addenda 4 n'apporte aucun changement à la DDP SÉL : 2017-D000020-1.

**B. QUESTIONS ET RÉPONSES**

<b>Question 1</b>	Est-ce que le soumissionnaire peut être constitué de 2 entreprises?
<b>Réponse 1</b>	<p>Oui, le soumissionnaire peut être un consortium composé de deux (2) entreprises. Veuillez-vous reporter à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, sous Définitions (cc).</p> <p>« (cc) « <b>Soumissionnaire</b> » désigne la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'un consortium ou d'une coentreprise, les membres) soumettant une proposition afin d'exécuter un contrat de services découlant de la DDP. Le terme « soumissionnaire » n'inclut pas la société mère, les filiales ou d'autres affiliées du soumissionnaire.»</p> <p>et sous l'article 4. Soumissionnaires, paragraphe 4.2</p> <p>« 4.2 Tous les membres du consortium ou de la coentreprise doivent signer le contrat découlant de la présente DDP et sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution de tous les engagements convenus en application du contrat découlant de la présente DDP. »</p>
<b>Question 2</b>	Est-ce qu'il y a un plafond sur la valeur du contrat?
<b>Réponse 2</b>	Bien qu'il y a un budget de projet approuvé, il n'y a pas de plafond fixe sur la valeur du contrat. Les soumissionnaires sont invités à offrir des prix compétitifs pour augmenter leurs chances de succès.

<b>Question 3</b>	<p>En ce qui concerne les spécialistes techniques:</p> <p>i) Qui identifiera les exigences?</p> <p>ii) Quels secteurs d'expertise sont attendus?</p> <p>iii) Qui sera responsable de la qualité de leurs services?</p>
<b>Réponse 3</b>	<p>i) Les besoins pour les spécialistes techniques seront déterminés par le MAECD et qui pourrait inclure la durée de l'affectation, le niveau d'effort requis (temps plein, temps partiel) ainsi que le secteur d'expertise.</p> <p>ii) Le programme exigera une expertise dans les secteurs suivants: l'autonomisation des femmes et des filles, les changements climatiques et de l'environnement, la qualité de la croissance économique durable dont l'agriculture, et la programmation dans la bande de Gaza. Ces postes devraient être à temps partiel, bien que le spécialiste de la bande de Gaza peut avoir besoin de plus d'heures une fois que le fonds pour les initiatives locales est opérationnel. Étant donné que le programme de développement des secteurs de concentration du MAECD peut changer au fil du temps, il peut être nécessaire d'ajouter ou soustraire des spécialistes techniques à mesure que le programme évolue.</p> <p>D'autres secteurs potentiels d'expertise sont énumérés dans la <i>Section 4B - Mandat spécifique du consultant</i> sous le paragraphe 4.4 Spécialiste Technique.</p> <p>iii) Comme indiqué au deuxième paragraphe de la <i>Section 4-B Mandat spécifique du consultant</i>, paragraphe 2.2 b. <i>Assurance de la qualité</i>:</p> <p><i>"(...) Le consultant n'est pas responsable de la qualité des livrables produits par les spécialistes techniques. Sa responsabilité principale est de veiller à un approvisionnement équitable et transparent de ces spécialistes et de l'administration des contrats subséquents."</i></p>
<b>Question 4</b>	<p>Sur quelle partie du contrat les taxes locales seront-elles applicables?</p>
<b>Réponse 4</b>	<p>Le soumissionnaire doit déterminer quelles taxes locales et sur quelle partie du contrat elles sont applicables. Aux fins de la présentation de leurs propositions financières, les soumissionnaires doivent s'assurer que les taxes locales sont incluses dans le prix. Veuillez-vous reporter à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, paragraphe 10.11.</p> <p><i>"10.11 Le soumissionnaire doit inclure dans le prix toutes les autres taxes, y compris, sans s'y limiter, les taxes locales."</i></p>
<b>Question 5</b>	<p>Est-ce que le compte bancaire pour le projet sera sous le nom du consultant ou en vertu du MAECD ?</p>
<b>Réponse 5</b>	<p>Les comptes de banque pour le projet seront la propriété et la responsabilité du consultant.</p>

<b>Question 6</b>	Pouvez-vous fournir aux soumissionnaires les formulaires TECH et FIN en format WORD?
<b>Réponse 6</b>	Oui, veuillez voir l'annexe A ci-joint.
<b>Question 7</b>	Combien de temps faudra-t-il avant la signature du contrat?
<b>Réponse 7</b>	<p>Nous prévoyons terminer l'évaluation et l'attribution d'un marché à l'intérieur de la période de validité de la proposition. Veuillez-vous reporter à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, paragraphe 5.1 Validité de la proposition.</p> <p><i>"5.1 La proposition doit demeurer valide et pourra être acceptée à l'intérieur de la période de 180 jours après la date de clôture de la DDP."</i></p> <p>Plus de temps doit être requis; le MAECD se réserve le droit de demander au soumissionnaire pour une prolongation au-delà de 180 jours.</p>
<b>Question 8</b>	Est-ce qu'un individu doit obtenir tous les enregistrements locaux avant de soumettre sa proposition?
<b>Réponse 8</b>	<p>La capacité de travailler dans le pays bénéficiaire et à l'emplacement du projet doit être démontrée avant l'attribution du contrat mais pas nécessairement au moment de soumettre la proposition. Veuillez-vous reporter à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, paragraphe 14.1 (d).</p> <p><b>"14.1 (d) Capacité de travailler dans le pays bénéficiaire et à l'emplacement du projet"</b></p> <p><i>Le soumissionnaire doit avoir la capacité requise à travailler dans le pays bénéficiaire et à l'emplacement du projet afin d'offrir les services, y compris d'avoir tous les permis, licences, approbations réglementaires et certificats exigés pour livrer les services."</i></p>
<b>Question 9</b>	Avons-nous besoin d'obtenir un NEA?
<b>Réponse 9</b>	Oui, mais les soumissionnaires ne sont pas tenus d'avoir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) à la date de clôture de la DDP. Veuillez-vous reporter à la réponse de la question 1 de l'addenda n° 3.
<b>Question 10</b>	<b>Emplacement du consultant :</b> En référence à <u>l'article 2.2 Emplacement du projet</u> , pour des raisons d'ordre logistique, le consultant du PSAT sera basé en Cisjordanie. Article 5 " <b>Organigramme du PSAT</b> ", de la <u>Section 4B - Mandat spécifique du consultant</u> , précise que le gestionnaire de projet est la personne qui a une relation directe avec le MAECD, et le coordonnateur de projet a une relation directe avec le gestionnaire de projet. Notre bureau principal est situé dans la Cisjordanie et nous proposerons un gestionnaire de projet de la Cisjordanie. Est-ce que, par conséquent, le coordonnateur de projet peut être de la bande de Gaza?
<b>Réponse 10</b>	Non, le gestionnaire de projet et coordonnateur de projet seront appelés à se rendre dans la bande de Gaza, de temps à autre, à l'exercice des fonctions, mais on s'attend à se fier à un spécialiste technique basé dans la bande de Gaza pour être sous contrat. Veuillez-vous reporter à la réponse de la question 5 de l'addenda n° 3.

<b>Question 11</b>	<b>Évaluation et/ou vérification des initiatives:</b> La référence à la portée des services du consultant, plus précisément à l'article 2.1.5 de la <i>Section 4B - Mandat spécifique du consultant</i> , le consultant est responsable de la coordination du suivi, des évaluations et/ou vérification des initiatives. Est-ce que les coûts de ces évaluations ou vérifications sont tolérés par le consultant ou bien ces dépenses font partie de l'expertise technique requise des spécialistes techniques?
<b>Réponse 11</b>	Il est prévu que la coordination du suivi, les évaluations et/ou la vérification des initiatives est le service direct fourni par le consultant. Cependant, le suivi, les évaluations et/ou la vérification des initiatives peuvent être entrepris par les spécialistes techniques.
<b>Question 12</b>	Le nombre maximal de pages autorisé pour le formulaire TECH 5 est <b>8 pages</b> en fonction de la grille d'évaluation à la page 72. Est-ce que le soumissionnaire est autorisé à ajouter des annexes à ce TECH 5 ? Les annexes peuvent être sous forme de graphiques.
<b>Réponse 12</b>	Non, tel qu'indiqué dans la <i>Section 5, Critères d'évaluation</i> , le maximum de page pour le formulaire TECH 5 est de 8 pages.
<b>Question 13</b>	Le terme <b>client</b> n'a pas été défini dans les Instructions aux soumissionnaires. Chaque fois que le mot <b>client</b> est utilisé dans la DDP, est-ce que cela signifie le MAECD?
<b>Réponse 13</b>	Le terme client désigne le MAECD ou toute partie désignée par le MAECD.
<b>Question 14</b>	Le dernier addenda que vous avez affiché sur Achats et Ventes a été le deuxième addenda daté du 27 février 2017. Puisque vous n'avez pas encore affiché un nouvel addenda, serait-il possible de demander une semaine de prolongation de la date de clôture de la DDP?
<b>Réponse 14</b>	Non.

**C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**